

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

L'an deux mille vingt trois, le onze décembre, le Conseil de la Communauté de Communes Le Grand Charolais s'est réuni CHAROLLES, sous la présidence de Monsieur Gérald GORDAT suivant la convocation en date du 5 décembre 2023.

### DÉLIBÉRATION N° DEL2023\_157 - POPULATION ECOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE - MISE À JOUR DE LA GRILLE TARIFAIRE - ADOPTION

Le conseil de communauté, par délibération du 08 avril 2021, a approuvé la grille tarifaire applicable à l'école de musique intercommunale à Charolles et Paray-le-Monial.

Il est proposé de clarifier la grille tarifaire comme suit :

<b>GRILLE TARIFAIRE</b>				
	CCLGC		HORS CCLGC	
<b>Droits d'inscription</b>	Montant annuel par foyer			
	35 €			
<b>Cotisations</b>	Montant annuel par inscription			
	- de 18 ans	+ de 18 ans	- de 18 ans	+ de 18 ans
Pratiques collectives seules (Eveil, F.M seule, PC seule)	120 €	80 €	156 €	105 €
Formation complète (Instrument, F.M, PC)	270 €	351 €	351 €	456 €
2 <sup>ème</sup> instrument	A ajouter au tarif initial			
	120 €	156 €	156 €	204 €
<b>Tarification sociale</b>	Réductions cumulables, tenant compte du nombre d'inscriptions par foyer, adultes compris			
	2 <sup>nde</sup> inscription		- 30 €	
	3 <sup>ème</sup> inscription		- 75 €	
	4 <sup>ème</sup> inscription		- 120 €	
<b>Conditions de remboursement</b>	Engagement annuel Motifs d'arrêtés et/ou de remboursements définis dans le règlement intérieur de l'école de musique intercommunale			

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2021-061 du conseil communautaire en date du 08 avril 2021 relative à l'approbation des tarifs de l'école de musique intercommunale,

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Considérant l'avis favorable du Bureau exécutif en date du 30 novembre 2023,

Considérant la consultation du Conseil des maires en date du 04 décembre 2023,

**Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Le Grand  
Charolais, après en avoir délibéré :**

**A l'unanimité,**

**DÉCIDE**

**- D'approuver la grille tarifaire de l'école de musique intercommunale comme  
suit :**

<b>GRILLE TARIFAIRE</b>				
	CCLGC		HORS CCLGC	
<b>Droits d'inscription</b>	Montant annuel par foyer			
	35 €			
<b>Cotisations</b>	Montant annuel par inscription			
	- de 18 ans	+ de 18 ans	- de 18 ans	+ de 18 ans
Pratiques collectives seules (Eveil, F.M seule, PC seule)	120 €	80 €	156 €	105 €
Formation complète (Instrument, F.M, PC)	270 €	351 €	351 €	456 €
2 <sup>ème</sup> instrument	A ajouter au tarif initial			
	120 €	156 €	156 €	204 €
<b>Tarifification sociale</b>	Réductions cumulables, tenant compte du nombre d'inscriptions par foyer, adultes compris			
	2 <sup>nde</sup> inscription		- 30 €	
	3 <sup>ème</sup> inscription		- 75 €	
	4 <sup>ème</sup> inscription		- 120 €	
<b>Conditions de remboursement</b>	Engagement annuel Motifs d'arrêtés et/ou de remboursements définis dans le règlement intérieur de l'école de musique intercommunale			

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS**

- **D'autoriser le Président, ou son représentant, à réaliser l'ensemble des démarches administratives et financières nécessaires à ce dossier et à signer l'ensemble des documents y afférents.**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

<b>Nombre de conseillers en exercice : 74</b>	<b>Secrétariat de séance assuré par : Myriam PEJOUX</b>
<b>Membres présents à la séance : 51</b>	<b>Votants : 57</b>

### **Délégués Communautaires Présents :**

Gérald GORDAT, Pierre BERTHIER, Gilles PERRETTE, Catherine CLERGUÉ, Louis ACCARY, Thomas MEUNIER, Thierry AUCLAIR, David BÊME, André JARRIER, Jean-Yves BICHET, Annie BOISSARD, Gérard BODET, Jean-Marc JACOB, Patrick BOUILLON, Éric BOURDAIS, Hubert BURTIN, Chantal CHAPPUIS, Jacky COMTE, Roland GOYARD, André COTTIN, Anne-Thérèse BLANCHARD, Anne DEGRANGE, Thierry DESJOURS, Laurent MANSON, Jean ETAIX, Paul DUMONTET, Bernard BERNIGAUD, Roger DURAND, Marie-Agnès FORGEAT, Cédric FRADET, Julien GAGLIARDI, Nicole GEORGES, Fabrice CHARLES, Aurore PERRIER, Edith TERRIER, Bérénice PORTIER, Emmanuel REY, Annie-France MONDELIN, Pascal LOPES DE LIMA, Nicolas LORTON, Béatrice LECONTE, Bernard MAILLET, Myriam PEJOUX, Bernard PLET, Marie-France MAUNY, Patrick PAGÈS, Marc DEROO, Patrice MAILLY, Jean-Claude MICHEL, Jean-Louis PETIT, Daniel THERVILLE

### **Délégués ayant donné pouvoir :**

André ACCARY à Gilles PERRETTE, Christian LAROCHE à Paul DUMONTET, Guillaume CHAUVEAU à Julien GAGLIARDI, Jean-Bernard DESCHAMPS à Gérald GORDAT, Lolita RODRIGUEZ à David BÊME, Nathalie LELIEVRE à Nicolas LORTON

### **Délégué(es) absent(es) non suppléé(es) et non représenté(es) :**

Magali DUCROISET, Céline BIJON, Nathalie COQUELIN, Régis GAUTHERON, Fabien GENET, Stéphane JOURNET, Gérard LALLEMENT, Martine DESPLANS, Daniel MELIN, Dominique NUGUE, Pascal RAMEAU, Jean-Baptiste LEFORT, Aurelie MANTOUE, Jean-Marc NESME, Michel TRAVELY, André RIBOULIN, Richard PERRIER

Ont signé au registre les membres présents  
Fait et délibéré en séance, le 11 décembre 2023  
Pour extrait conforme

**Gérald GORDAT**  
**Président du Grand Charolais**